

Vendredi 5 février 2016 : Consultation sur le panier de services en santé et services sociaux du Commissaire à la santé et au bien-être...vers un démantèlement du réseau public ?

Le Commissaire à la santé et au bien-être a décidé de mener une consultation publique sur le panier de services assurés en santé et services sociaux au Québec. Il a mandaté une firme pour faire un sondage auprès de la population du Québec. Les gens doivent donner leur avis sur les préoccupations, valeurs, principes et critères qui devraient « *guider les choix futurs en matière de soins et de services assurés au Québec* ». Le ministre a rappelé plusieurs fois qu'on ne pouvait pas tout couvrir et qu'il fallait faire des choix. Le rapport de cette consultation doit être rendu public à l'automne 2016.

Les questions posées aux citoyens sont assez particulières allant même jusqu'à opposer des clientèles, des traitements, des résultats et tout cela dans une logique comptable et de rentabilité. Nous trouvons très dangereux d'assurer ou de désassurer des services selon leur rentabilité financière pour l'état. Ceux-ci devraient plutôt être analysés selon les gains considérables concernant la santé et le bien-être de la population. Désassurer un ou des services contribuent souvent à faire passer ce service du public au privé menaçant ainsi l'accessibilité et l'équité dans la prestation de services pour l'ensemble de la population.

L'enjeu est de taille pour les personnes handicapées et leur famille. Celles-ci ont déjà de la difficulté à obtenir les services dont elles ont besoin. Elles peuvent attendre des mois pour leurs services de réadaptation, se voient couper des heures de maintien à domicile, se voient diminuer leurs heures de soutien à la famille et ont de la difficulté à obtenir des aides techniques adéquates. Plusieurs parents ont déjà recours aux services privés de réadaptation afin d'avoir accès à des diagnostics pour leurs jeunes enfants alors que ces services devraient être offerts par l'état. Plusieurs de ces familles n'ont pas les moyens financiers d'avoir recours à ces services donc l'égalité des chances pour l'intégration de ces enfants est compromise et il en est ainsi pour plusieurs adultes qui vivent avec des moyens limités.

Nous sommes aussi inquiets en ce qui concerne la recherche et l'innovation qui devront avoir démontré leur rentabilité pour être financés. La recherche est très importante pour notre secteur tant au niveau des nouvelles technologies pour supporter les personnes ayant une déficience physique que des avancées concernant celles qui vivent avec un trouble du spectre de l'autisme et une déficience intellectuelle. Nous croyons que le secteur de la santé s'opposera à celui des services sociaux qui sont moins précis en retombées financières pour l'état.

Le Québec s'est doté d'un bon nombre de politiques, de législations, d'orientations ministérielles qui devaient assurer que les personnes handicapées reçoivent les services dont elles ont besoin pour s'intégrer socialement mais la réalité est tout autre. En 2012, après avoir reçu plusieurs plaintes, le Protecteur du citoyen a fait un bon nombre de recommandations au Ministère de la santé et des services sociaux quant à la prestation de services de soutien à domicile. Malgré ces recommandations, nous nous retrouvons trois ans plus tard avec les mêmes problématiques de réduction de services, de délai d'attente et d'épuisement des proches aidants.

Nous croyons qu'il est important de réviser les priorités, de se poser des questions sur les services qui sont donnés tout en ayant en tête d'améliorer la santé et le bien-être de la population. Cependant, nous sommes en désaccord avec les moyens utilisés et surtout avec l'objectif de désassurer des services sous prétexte qu'ils sont trop chers. En terminant, je cite des chercheurs associés à la Chaire de recherche « Politique, Connaissance et Santé » de même que la chaire de recherche du Canada sur l'évaluation et l'amélioration du système de santé « *S'il existe des services qui ne procurent pas de gains considérables pour la santé, ces services ne devraient pas être offerts que ce soit dans le privé ou dans le public. À l'inverse, les services pertinents devraient être accessibles à tous selon leurs besoins indépendamment de la capacité de payer de l'individu.* » Nous croyons qu'il en est de même pour les services sociaux afin de répondre adéquatement aux besoins de réadaptation, de soutien à la personne, de soutien à domicile et de soutien à la famille qui sont tout aussi importants pour les personnes handicapées et leur famille !

Source :

Marie Montplaisir,

coordonnatrice,

Groupement des associations de personnes handicapées du Richelieu-Yamaska

16675 Desrochers, Saint-Hyacinthe, Qc, J2T 3K3

450-771-1002